**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE**
**DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION**

**Huitième session**

**Siège de l’UNESCO, Salle I**

**8 au 10 septembre 2020**

**Point 6 de l’ordre du jour provisoire :**

**Rapport du Secrétariat sur ses activités**
**(de janvier 2018 à décembre 2019)**

**Les mesures de l’Entité du patrimoine vivant face à la pandémie de COVID-19**

|  |
| --- |
| **Note**Cet addendum résume les actions de l’Entité du patrimoine vivant en réponse à la pandémie de COVID-19, du début de 2020 jusqu’à la date de publication du présent document. Il décrit les mesures prises par l’Entité dans le cadre de la réponse du Secteur de la culture et de l’UNESCO à la pandémie.**Décision requise :** paragraphe 9 |

1. Au début de l’année 2020, le monde a été confronté à une crise de santé publique mondiale inattendue. Au cours des mois qui ont suivi, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur la vie de chacun : de la façon dont nous apprenons ou travaillons à notre manière d’interagir et de passer du temps ensemble, y compris des perturbations dans la pratique et la transmission du patrimoine vivant. Le présent addendum vise à présenter succinctement les mesures entreprises par l’Entité du patrimoine vivant face à la pandémie de COVID-19 dans le contexte de la réponse du Secteur de la culture et de l’UNESCO à cette pandémie.
2. **Ajustements de la mise en œuvre de la Convention**
3. Les activités du Secrétariat liées à la mise en œuvre de la Convention ont été et restent encore très affectées. Certains des défis rencontrés sont décrits ci-dessous, aux côtés des mesures correctives prises. Il est à noter que les ajustements et la reprogrammation des activités ont entraîné une importante charge de travail supplémentaire pour le Secrétariat. Il s’agissait de renforcer l’appui technologique et d’adapter les matériels de formation ainsi que le contenu des réunions à une utilisation en ligne. Il est également à noter que des activités de renforcement des capacités étaient planifiées pour être mises en œuvre dans des pays hôtes avec un partage des coûts. Avec l’annulation de la plupart de ces activités in situ, les pays hôtes ont tout naturellement renoncé à les co-financer. Les adaptations nécessaires du fait de la crise ne se sont donc pas traduites par des économies de coûts. En outre, comme précisé plus loin, le budget du Fond, alloué initialement pour les six premiers mois, a dû couvrir les dépenses de trois mois supplémentaires. Cependant, comme le montrent les actions du Secrétariat, il est possible d’adapter les conditions et les méthodes de travail, si elles sont planifiées avec soin, et les nouvelles méthodes de travail laissent entrevoir des possibilités intéressantes pour la mise en œuvre d’activités dans le cadre de la Convention.

**a. Huitième session de l’Assemblée générale :** initialement prévue du 9 au 11 juin 2020, la huitième session de l’Assemblée générale a d’abord été reprogrammée pour se tenir du 25 au 27 août. Elle a ensuite été reportée une seconde fois pour avoir lieu du 8 au 10 septembre 2020. À chaque fois, les nouvelles dates ont été annoncées par une lettre circulaire aux États parties (lettres circulaires CLT/LHE/20/145 du 26 mars 2020 et CLT/LHE/20/176 du 19 juin 2020), et sur le site web de la Convention de 2003. En conséquence, les dates statutaires relatives à l’élection des membres du Comité ont également dû être modifiées (lettre circulaire CLT/LHE/20/149 du 7 avril 2020 et CLT/LHE/20/176 du 19 juin 2020). Sur le plan logistique, l’Organisation a mis en place des mesures d’éloignement physique et sanitaires spécifiques pour la session, conformément aux directives du pays hôte ainsi qu’à celles de l’UNESCO. Ces mesures ont également été communiquées aux participants avant la réunion (lettres circulaires CLT/LHE/20/184 du 21 août 2020 et CLT/LHE/20/39 du 28 août 2020).

**b. Utilisation du Fonds du PCI :** suite à la reprogrammation de la huitième session de l’Assemblée générale, le Secrétariat s’est vu contraint de reprogrammer une partie du budget du Fonds du patrimoine culturel immatériel de la Convention approuvé pour le premier semestre 2020 afin de maintenir ses activités. En consultation avec les services centraux de l’UNESCO, il a été décidé que la validité du budget approuvé serait prolongée pour les six premiers mois de 2020 jusqu’à ce que l’Assemblée générale puisse être convoquée. Cette prolongation n’a eu aucune incidence sur le montant global du budget approuvé pour cette période ni sur le plan biennal global et les pourcentages proposés (pour plus d’informations, voir le document [LHE/20/8.GA/7 Rev.](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-20-8.GA-7_Rev.-EN.docx)).

**c. Quinzième session du Comité :** lors de sa quatorzième session, le Comité a décidé de tenir sa quinzième session à Kingston, en Jamaïque, du 30 novembre au 5 décembre 2020 ([Décision 14.COM 20](https://ich.unesco.org/fr/decisions/14.COM/20?dec=decisions&ref_decision=14.COM)). Le 4 mai 2020, le Secrétariat a reçu une lettre des autorités nationales de la Jamaïque indiquant qu’elles ne seraient pas en mesure d’accueillir la session en raison des incertitudes découlant de la pandémie de COVID-19. En conséquence, le Bureau a entrepris une consultation électronique du 27 juillet au 7 août 2020 et a décidé de tenir la quinzième session du Comité à Paris, au siège de l’UNESCO, du 14 au 19 décembre 2020 ([Décision15.COM 1.BUR 1](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=58498)). Le président de la session reste Son Excellence Madame Olivia Grange (Ministre de la culture, du genre, du divertissement et du sport de la Jamaïque).

Le Secrétariat a organisé une réunion informelle en ligne du Bureau le 24 juillet 2020 afin de fournir de nouvelles informations sur le calendrier des réunions statutaires de 2020 et sur d’autres aspects de la mise en œuvre de la Convention qui ont été touchés par la pandémie.

Outre la consultation électronique et la réunion de consultation informelle, les réunions du Bureau de la quinzième session du Comité prévues au cours du premier semestre de l’année ont dû être reportées. Ceci est principalement dû aux problèmes de trésorerie du Fonds du patrimoine culturel immatériel mentionnés ci-dessus. Les principaux points de l’ordre du jour de la réunion concernaient l’approbation de nouvelles demandes d’assistance internationale. Le Secrétariat a estimé qu’il était imprudent de les faire approuver par le Bureau sans que le budget soit mis à disposition par la huitième session de l’Assemblée générale. Une deuxième réunion du Bureau le 11 septembre 2020 prendra la forme d’une réunion en présentiel pour examiner six demandes d’assistance internationale. Une troisième réunion du Bureau est ensuite prévue le 30 octobre 2020 pour adopter le calendrier de la quinzième session du Comité et examiner plusieurs demandes d’assistance internationale.

**d. Assistance internationale** : au début de la pandémie, vingt-sept projets d’assistance internationale étaient en cours (3,31 millions de dollars au total, dont 52 % en Afrique). En réponse à la demande des États bénéficiaires, six projets ont été prolongés. En dépit de diverses difficultés, six autres projets ont été menés à bien depuis le début de la pandémie jusqu’au moment de la rédaction du présent document. En outre, six nouvelles demandes d’assistance internationale ont été reçues pendant la période de fermeture du Secrétariat ; elles seront portées à l’attention du Bureau lors de ses prochaines réunions, en même temps que les autres demandes reçues précédemment.

**e. Candidatures 2021 :** le début de la période de confinement en France a coïncidé avec la date limite (31 mars 2020) de dépôt des candidatures pour les inscriptions sur les listes de la Convention. Sachant que de nombreux États soumissionnaires étaient touchés par la crise de santé et n’étaient pas en mesure de finaliser leurs dossiers de candidature comme ils l’avaient souhaité, le Secrétariat a décidé de faire preuve de flexibilité en traitant les candidatures dans le cadre du cycle 2021. Par la lettre circulaire du 17 mars 2020 (CLT/LHE/20/142, également communiquée sous forme d’article d’actualité le 17 mars 2020), les États soumissionnaires ont été invités à soumettre les candidatures par voie électronique avant la date limite, même si elles sont incomplètes, en utilisant les formulaires du cycle. Le délai pour soumettre ou réviser le dossier a été fixé au 30 septembre 2020. En parallèle, le Secrétariat a également effectué un contrôle de complétude technique pour repérer les informations manquantes conformément au paragraphe 54 des Directives opérationnelles. À titre exceptionnel pour faire face à la charge de travail, la communication sur la complétude technique a été envoyée par lots aux États soumissionnaires, en prévoyant un délai de trois mois à compter de l’envoi de la lettre pour compléter le dossier. La liste des candidatures en cours de traitement pour le cycle 2021 peut être consultée sur la page web de la Convention de 2003.[[1]](#footnote-1)

**f. Travaux de l’Organe d’évaluation 2020** : les méthodes de travail de l’Organe d’évaluation pour 2020 ont également dû être adaptées. Alors que la première réunion de février a pu se dérouler en présentiel comme prévu (bien que deux membres aient dû participer à distance en raison de la crise de santé), la deuxième réunion de juin est devenue une réunion en ligne, le nombre total d’heures de la réunion ayant été réduit de moitié (trois heures par jour pendant cinq jours au lieu de six heures par jour pendant cinq jours). Afin de faciliter les consultations entre les membres avant et pendant la réunion, le Secrétariat a amélioré l’interface en ligne grâce à la partie du site web de la Convention de 2003 protégée par un mot de passe. Ces ajustements ont permis à l’Organe d’évaluation de consulter les textes d’évaluation des uns et des autres jusqu’à seize jours avant la réunion et de terminer l’évaluation de l’ensemble des cinquante-deux dossiers dans le temps imparti. La troisième réunion de septembre, qui sera convoquée après la présente session de l’Assemblée générale, se tiendra également en ligne.

**g. Processus de dialogue pour le cycle 2020** : en décembre 2019, le Comité a recommandé que l’Assemblée générale approuve, par la révision des Directives opérationnelles, l’introduction d’un processus de dialogue entre l’Organe d’évaluation et les États soumissionnaires à partir du cycle 2020. L’Organe d’évaluation lance ce processus lorsqu’il considère qu’un court processus de questions-réponses pourrait influencer sa recommandation globale vis-à-vis d’un dossier. Compte tenu du report de la huitième session de l’Assemblée générale de juin à septembre 2020, la présente session de l’Assemblée générale n’avait pas encore examiné les amendements proposés établissant le processus de dialogue au moment de la deuxième réunion de l’Organe d’évaluation. Afin de laisser suffisamment de temps aux États soumissionnaires concernés pour fournir les informations demandées et à l’Organe d’évaluation pour évaluer les réponses fournies par les États à temps pour la quinzième session du Comité, le processus de dialogue a été lancé de manière anticipée, en suivant le calendrier prévu dans le projet de Directives opérationnelles approuvé par le Comité lors de sa quatorzième session en 2019. Il était entendu que, si l’Assemblée générale adoptait ces amendements avant la troisième et dernière réunion de l’Organe d’évaluation, celui-ci tiendrait compte des réponses fournies par les États parties lors de la rédaction de ses recommandations finales. Toutefois, si les modifications des Directives opérationnelles n’étaient pas approuvées à temps, l’Organe d’évaluation formulerait une recommandation sur la base du dossier tel qu’il a été soumis à l’origine.

**h. Rapports périodiques** : suite à la réforme du mécanisme de rapports périodiques, la région Amérique latine et Caraïbes sera la première à soumettre des rapports périodiques dans le cadre du nouveau système. À cet égard, un certain nombre d’États parties de la région Amérique latine et Caraïbes ont demandé une prolongation de la date limite de soumission, fixée au 15 décembre 2020 selon les Directives opérationnelles de la Convention (paragraphes 152 et 161). Compte tenu des circonstances exceptionnelles, le Secrétariat a proposé que les États soumettent leur intention de présenter un rapport avant le 15 décembre 2020, en utilisant le formulaire en ligne ICH-10 chaque fois que possible, et qu’ils complètent le rapport avant le 12 mars 2021 (lettre circulaire CLT/LHE/20/193 du 27 août 2020 ). Cette solution reflète la méthodologie utilisée pour la soumission des candidatures de 2021, telle que décrite ci-dessus, et satisfait à la fois aux dispositions des Directives opérationnelles et aux besoins des États qui font rapport.

**i. Réflexion sur les mécanismes d’inscription :** la réflexion globale entamée par la douzième session du Comité sur les mécanismes d’inscription de la Convention a également été influencée par la crise de santé. La réunion d’experts de catégorie VI initialement prévue pour mars 2020 comme réunion en présentiel de trois jours a été modifiée ; un processus en deux étapes consistant en une consultation électronique et des groupes de discussion en ligne en plus d’une réunion plénière en ligne doit remplacer la réunion en présentiel. Il convient de noter que cette modalité alternative ne devrait pas entraver le calendrier global de réflexion adopté par la quatorzième session du Comité. La présente session de l’Assemblée générale examinera cette question plus en détail au point 11 (voir [document LHE/20/8.GA/11](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-20-8.GA-11-EN.docx)).

**j. Approche de renforcement des capacités :** l’approche de renforcement des capacités pour l’établissement de rapports périodiques en Amérique latine et dans les Caraïbes, que le Secrétariat avait élaborée à la demande du Comité lors de sa quatorzième session ([Décision 14.COM 8](https://ich.unesco.org/fr/decisions/14.COM/8?dec=decisions&ref_decision=14.COM)), a dû être considérablement remaniée pour répondre à un format en ligne. Alors qu’en mars 2020, le Secrétariat avait terminé l’élaboration de supports de formation en anglais et en espagnol destinés à un atelier physique et avait obtenu des offres généreuses des États parties visant à accueillir des ateliers de formation régionaux pour les points focaux nationaux pour les rapports périodiques et les facilitateurs de la région, ceux-ci ont dû être annulés en raison du confinement lié à la COVID-19. Au lieu de cela, le Secrétariat, en étroite collaboration avec le Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l’Amérique latine (CRESPIAL), a adapté l’atelier physique de trois jours pour les points focaux nationaux en un cours en ligne de six semaines, combinant des webinaires, des vidéos, des documents de lecture et des sessions de forum en ligne hebdomadaires. Le cours visait à fournir les compétences et les connaissances requises pour mener à bien le processus de rapport périodique dans le cadre de la Convention de 2003. Il a abordé des thèmes tels que les rapports axés sur les résultats, la production de données, la méthodologie participative et les exercices pratiques sur la manière de remplir la nouvelle version du formulaire en ligne pour les rapports périodiques, qui a été harmonisé avec le cadre général des résultats de la Convention de 2003. Les points focaux de trente-deux États parties ainsi que des facilitateurs chevronnés et des responsables de la culture de l’UNESCO de la région ont participé à cette formation en ligne fructueuse, qui a montré le potentiel des modalités en ligne pour étendre et réinventer le programme de renforcement des capacités en tant que nouvelle stratégie avec des avantages à plus long terme.

Quant au cycle européen de rapports périodiques en 2021, un atelier de formation des formateurs pour les membres du chapitre européen du réseau des facilitateurs, qui devait se tenir en octobre 2020, a dû être reporté. Il est actuellement en cours d’adaptation pour répondre à un format de formation en ligne qui sera proposé en janvier 2021.

La mise en œuvre de projets et d’activités de renforcement des capacités au niveau national a également été affectée par la crise de santé actuelle, notamment ceux financés par des contributions au Fonds du patrimoine culturel immatériel et par des modalités de Fonds-en-dépôt. La mise en œuvre a été retardée ou des activités de formation et de conseil ont été menées en ligne. Le Secrétariat a maintenu un dialogue étroit avec les donateurs pour obtenir leur approbation lorsque des ajustements administratifs étaient nécessaires.

**k. Patrimoine vivant et éducation** : les restrictions liées à la COVID-19 ont également affecté le développement et l’organisation d’un atelier de formation des formateurs sur le patrimoine vivant et l’éducation, qui devait se tenir en juin 2020 et qui a dû être reporté. Il est actuellement développé sous la forme d’un atelier en ligne de trois semaines qui sera organisé vers le début 2021 en étroite collaboration avec le Secteur de l’éducation. Ce travail contribue à la réalisation de l’objectif 4 du développement durable sur l’éducation de qualité et en particulier du point 4.7 sur l’appréciation de la diversité culturelle et le rôle de la culture dans le développement. Le Secrétariat a également dû reporter l’événement parallèle sur le patrimoine vivant et l’éducation qui devait initialement avoir lieu pendant la présente session de l’Assemblée générale pour lancer le centre d’échange d’information mondial pour le partage des connaissances et la collaboration dans le domaine du patrimoine vivant et de l’éducation. Cet événement devrait désormais avoir lieu avant ou pendant la quinzième session du Comité.

**l. Outils en ligne :** au début de la période de confinement, le Secrétariat a mis à disposition les outils éducatifs et de gestion des connaissances dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en format libre d’accès afin d’en faciliter l’utilisation et la diffusion en ligne. Ces outils vont du renforcement des capacités des formateurs à la visualisation des données, en passant par une boîte à outils en ligne sur le développement durable et des références pour les chercheurs.

1. **Contribution aux nombreuses actions du Secteur de la culture et de l’UNESCO**
2. L’ensemble de l’UNESCO s’est mobilisé pour promouvoir la solidarité mondiale par l’éducation, la culture, la science, la communication et l’information. Dans le Secteur de la culture, un groupe de travail a été constitué pour participer aux mesures de l’UNESCO mises en place face à la COVID-19. Reconnaissant que la culture peut être une source de résilience pendant la pandémie, tout en étant en crise, le groupe de travail du Secteur de la culture a élaboré un plan d’action axé sur quatre piliers clés :
	1. Communication, plaidoyer et sensibilisation ;
	2. Évaluation de l’impact du secteur culturel et soutien aux politiques publiques ;
	3. Soutien aux artistes, aux professionnels et aux communautés de la culture ;
	4. Renforcement des capacités et ressources pour la sauvegarde du patrimoine culturel.
3. L’Entité du patrimoine vivant, conformément à l’accent mis par la Convention sur la participation des communautés, a contribué à la mise en œuvre de ces piliers du plan d’action du Secteur de la culture et, à ce titre, en référence à l’initiative ResiliArt. Malgré les circonstances difficiles de la période de confinement en France, en avril 2020 le Secrétariat a pu lancer l’[enquête](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=Uq5PHbM5-kuwswIpVrERlPFwScS5u59LsaYAqLW4SGRUQ0xJWUdCVVlGSVIyREJSN0pQS1VURUZGRS4u) intitulée « Expériences vécues liées au patrimoine vivant pendant la pandémie de coronavirus COVID-19 », à l’intention des praticiens et des communautés. L’objectif était d’examiner les effets de la crise sur le patrimoine vivant et son rôle dans l’aide apportée aux communautés pendant la pandémie. L’enquête a répondu à la fonction de centre d’échange d’information de l’UNESCO : elle a proposé une plateforme permettant aux gens de parler de leurs expériences, et a mis en avant les voix de la communauté.
4. La pandémie étant toujours d’actualité, l’enquête reste ouverte et, à ce jour, près de quatre-vingt-dix pays ont fourni des réponses ; elles proviennent d’organisations non gouvernementales, de détenteurs et de praticiens du patrimoine vivant, d’universités et de chercheurs, d’autorités nationales et de musées.[[2]](#footnote-2) Sur les quelque 300 réponses reçues, 197 soumissions figurent sur une [plateforme web](https://ich.unesco.org/fr/le-patrimoine-vivant-dans-le-contexte-de-la-pandemie-de-covid-19-01123) spécifique permettant de partager et d’échanger des expériences sur le patrimoine vivant dans le contexte de la pandémie, ainsi que de promouvoir le dialogue entre les communautés.[[3]](#footnote-3) Les résultats de l’enquête ont été diffusés par le biais d’une [vidéo](https://www.facebook.com/unesco/videos/242180553795626/) sur les médias sociaux, d’exemples sur le [site web de l’UNESCO sur la réponse à l’épidémie de COVID-19](https://fr.unesco.org/news/partagez-votre-experience-patrimoinevivant) d’un « Gros plan sur le patrimoine de la Mémoire du monde » dans la [Culture & COVID-19 : Impact et réponse](https://fr.unesco.org/sites/default/files/issue_11_fr_culture_covid-19_tracker.pdf) (numéro 4, 6 mai 2020) et d’un article dans le prochain numéro de la revue *Patrimoine Mondial* (n° 95).
5. Les réponses à l’enquête mettent en évidence la manière dont la pandémie a perturbé les contextes et les canaux nécessaires à l’expression, la sauvegarde et la transmission du patrimoine vivant. Par exemple, certaines concernent l’annulation ou le report d’événements, la perte de moyens de subsistance et l’accès restreint aux espaces et lieux associés. Par exemple, à Crémone, en Italie, l’accès des luthiers à leurs laboratoires et ateliers leur a été interdit, ce qui a entravé leur capacité à poursuivre leur pratique. D’autres réponses concernent des expériences où le patrimoine vivant a été reconnu comme offrant un soutien social ou un confort spirituel, ou comme une forme de revenu alternatif, d’entraide traditionnelle, etc. Les habitants de la Palestine ont utilisé des blagues et des nouvelles satiriques, y compris un langage lié à la COVID-19, pour gérer la situation actuelle et décrire la société ainsi que sa réponse à la pandémie. Une brève analyse de l’enquête intitulée « Patrimoine vivant et pandémie de COVID-19 : aperçu de l’enquête en ligne de l’UNESCO » fournit de plus amples informations.
6. Pour aller de l’avant, et suite au grand intérêt suscité par l’enquête, l’Entité du patrimoine vivant organise un débat en ligne portant spécifiquement sur les « Expériences vécues liées au patrimoine vivant pendant la pandémie de coronavirus COVID-19 » lors de la présente session de l’Assemblée générale.[[4]](#footnote-4) Les intervenants qui ont contribué à l’enquête seront invités à cette réunion-débat pour partager certaines de leurs expériences inspirantes. Cette session vise à favoriser un esprit d’échange et de dialogue entre les générations, les communautés et les cultures.
7. Tout au long de cette période déstabilisante, le patrimoine vivant s’est révélé être une source de résilience, de solidarité, d’inspiration et d’espoir, aidant les communautés du monde entier à faire face à la crise. La riposte de l’Entité du patrimoine vivant face à la pandémie de COVID-19 a mis en évidence sa capacité à évoluer et à s’adapter aux changements. C’est également un exemple poignant de la pertinence de la Convention face aux défis mondiaux. À cet égard, la réponse est conforme aux réflexions en cours des organes directeurs de la Convention de 2003 sur [le patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence](https://ich.unesco.org/fr/situations-d-urgence-01117) que l’Assemblée générale examinera plus en détail au point 9 (voir [document LHE/20/8.GA/9](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-20-8.GA-9-EN.docx)).
8. L’Assemblée générale souhaitera peut-être adopter la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION 8.GA 6 Add.

L’Assemblée générale,

1. Ayant examiné le document LHE/20/8.GA/6 Add. ;
2. Prend note des ajustements opérés par le Secrétariat en réponse à la pandémie de COVID-19 et apprécie la célérité et l’intérêt de ces mesures en dépit de nombreux défis ;
3. Reconnaît que les observations formulées au cours de l’enquête et à travers la plateforme web ainsi que d’autres actions menées par le Secrétariat offrent un exemple probant de la pertinence de la Convention face aux défis mondiaux et mettent en évidence la capacité du patrimoine vivant de réagir et de s’adapter à de tels défis ;
4. Encourage le Secrétariat à appliquer les enseignements tirés de ces mesures, y compris ceux se rapportant au renforcement des capacités, aux activités futures pour soutenir les travaux des organes directeurs de la Convention et des mesures nationaux de sauvegarde.

**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION**

**Huitième session**

**Siège de l’UNESCO, Salle I**

**8 – 10 septembre 2020**

**Point 6 de l’ordre du jour provisoire :**

**Rapport du Secrétariat sur ses activités**
**(de janvier 2018 à décembre 2019)**

|  |
| --- |
| **Résumé**Ce document donne un aperçu des activités menées par le Secrétariat de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.**Décision requise :** paragraphe 26 |

1. **Introduction**
2. Le présent document rend compte des travaux du Secrétariat de la Convention de 2003 de janvier 2018 à décembre 2019. La période couverte par le rapport correspond aux autres principaux processus statutaires d’établissement de rapports de l’UNESCO, à savoir les rapports du Directeur général au Conseil exécutif sur l’exécution du programme adopté par la Conférence générale (EX/4). Il s’appuie en grande partie sur le contenu des rapports du Secrétariat aux treizième et quatorzième sessions du Comité[[5]](#footnote-5) avec l’ajout d’informations des six derniers mois de 2019 (de juin à décembre).
3. Le rapport fournit une évaluation stratégique et complète des réalisations du Secrétariat, ses progrès, ses enjeux et les solutions. Il doit être lu en parallèle avec le rapport financier concernant le Fonds de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ([LHE/20/8.GA/7](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-20-8.GA-7-FR.docx)). Ce rapport est structuré autour de trois axes principaux : (i) la gouvernance de la Convention de 2003, (ii) les actions opérationnelles liées principalement au renforcement des capacités et au thème du patrimoine culturel immatériel et de l’éducation, et (iii) la communication et la sensibilisation. Les détails, notamment les chiffres clés, sont disponibles en annexe, qui fournit une évaluation du travail du Secrétariat par rapport aux indicateurs de performance du Résultat escompté 6 au sein du grand programme IV, dans le cadre de résultats du [39 C/5](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000261648).
4. Dans le cadre de la réorganisation du Secteur de la culture en novembre 2018, la Section du patrimoine culturel immatériel a été renommée « Entité du patrimoine vivant ». À peu près au même moment, et suite à la création de trois postes extrabudgétaires à durée déterminée par la septième session de l’Assemblée générale, l’Entité a été restructurée en deux unités et deux équipes : l’Unité de mise en œuvre du programme (incluant l’équipe de soutien statutaire), l’Unité pour le renforcement des capacités et les politiques du patrimoine ainsi que la nouvelle équipe de mise en œuvre et de suivi de la sauvegarde (pour traiter les demandes d’assistance internationale et le suivi des projets). En outre, le Service de gestion des connaissances[[6]](#footnote-6) soutient l’Entité dans son travail, gère le site Web de la Convention et développe des outils innovants en ligne. Les responsabilités régionales sont réparties au sein de l’Entité, avec des « responsables régionaux » chargés des différents groupes électoraux de l’UNESCO. Au cours de la période couverte par le rapport, le Secrétariat a également bénéficié de détachements de la Chine (2014 à 2018), du Japon (mars 2015 à avril 2018) et de Singapour (août 2018 à août 2019). En outre, la Chine, la Finlande, le Kazakhstan, Monaco, le Monténégro et la Suède ont contribué au sous-fonds de soutien aux ressources humaines.
5. **Gouvernance de la Convention**

**Soutien statutaire**

1. Tout au long de la période en question, le Secrétariat a assuré un soutien administratif, logistique et technique pour les **réunions et mécanismes statutaires**, qui constituent des éléments essentiels de la Convention de 2003. Ce soutien a permis l’organisation de 20 réunions statutaires comprenant l’Assemblée générale, le Comité, le Bureau du Comité ainsi que d’autres types de réunions telles que des sessions d’information et d’échange, une réunion de consultation et une réunion d’experts. Outre la gestion du processus de candidature pour les cycles 2019 et 2020[[7]](#footnote-7), le Secrétariat a largement soutenu la treizième session du Comité dans sa décision sans précédent d’inscrire « La Lutte coréenne traditionnelle (Ssirum/Ssireum) » sur la Liste représentative, candidature conjointe de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée. Le cas du Carnaval d’Alost (Belgique), qui a été examiné par la quatorzième session du Comité à la demande de son Bureau, a également bénéficié d’un soutien important de la part du Secrétariat, qui a établi les bases et permis au Comité de prendre la décision de retirer cet élément de la Liste représentative, conformément au paragraphe 40 des Directives opérationnelles. Parallèlement, le mécanisme de rapport périodique et les demandes d’accréditation ou de renouvellement des organisations non gouvernementales ont également bénéficié de l’aide du Secrétariat. Malgré des chevauchements de délais et des ressources humaines limitées, le Secrétariat a respecté tous les délais statutaires définis dans la Convention et dans ses Directives opérationnelles.
2. L’adoption du cadre global de résultats lors de la septième session de l’Assemblée générale en juin 2018 et la **réforme correspondante du mécanisme de rapports périodiques** ont constitué une réalisation majeure au cours de cette période de deux ans.[[8]](#footnote-8)Le mécanisme réformé permet aux États d’établir des rapports sur les résultats et les impacts plutôt que sur les activités. Elle donne également aux États une certaine souplesse dans le choix de leurs objectifs afin qu’ils puissent contrôler efficacement la mise en œuvre de la Convention. Dans le cadre de la réforme, le Secrétariat a élaboré une version en ligne du formulaire ICH-10 qui intègre des indicateurs du cadre global de résultats. En outre, il a rédigé [vingt-six notes d’orientation](https://ich.unesco.org/fr/cadre-global-de-resultats-00984) et a développé une approche de renforcement des capacités pour aider les États à soumettre leur rapport. Dans le cadre de ce mécanisme adapté, les rapports suivent un cycle régional de six ans ; le premier cycle a lieu en 2020 en Amérique latine et dans les Caraïbes.[[9]](#footnote-9)
3. Un nombre croissant d’États parties ont reçu un soutien par le biais des **mécanismes d’assistance internationale**. Au cours de la période considérée (39 C/5), les dépenses liées à l’assistance internationale ont, pour la première fois, dépassé les 2,8 millions de dollars des États-Unis. Un chiffre qui a doublé par rapport aux deux années précédentes (38 C/5).[[10]](#footnote-10) Une des raisons de cette augmentation est l’intensification des efforts du Secrétariat pour aider les États demandeurs à finaliser leurs demandes (par le biais de lettres d’information supplémentaires, et d’une assistance technique renforcée) et à traiter et évaluer les demandes une fois reçues. Ces efforts ont permis d’améliorer la qualité et le nombre de demandes soumises au Bureau et, par la suite, le Bureau a approuvé une large proportion de demandes (vingt-huit demandes sur quarante ont été approuvées). Par conséquent, la charge de travail s’est considérablement accrue et la décision de l’Assemblée générale de créer trois postes extrabudgétaires à durée déterminée pour rendre le mécanisme plus opérationnel a été prise à point nommé.[[11]](#footnote-11) Le recrutement de ces postes a été finalisé en novembre 2019.
4. Le service de **gestion des connaissances** apporte son aide à toutes les parties prenantes de la Convention, y compris le Secrétariat, afin qu’elles utilisent des méthodes plus efficaces, plus précises et plus novatrices dans leur travail grâce à l’amélioration continue des processus et de la gestion des données. La mise en place d’un système à signature unique sur le site Web de la Convention constitue l’une de ces améliorations, facilitant le travail des différentes parties prenantes. De plus, une nouvelle interface a été créée pour soumettre les rapports en ligne, permettant de soumettre des rapports périodiques (formulaire ICH-10), d’organiser des ateliers de renforcement des capacités et de renouveler l’accréditation des ONG. En outre, le Secrétariat a publié l’ensemble des éléments inscrits, des projets de sauvegarde et des ONG accréditées. Les utilisateurs du site Web peuvent désormais rechercher et télécharger des fichiers de données grâce à des critères de contenu. Enfin, le site Web de la Convention continue de toucher de nouveaux publics grâce à une version arabe, lancée en mai 2018.

**Réflexion sur les acteurs et les mécanismes existants de la Convention**

1. Au cours des dix dernières années, les trois mécanismes d’inscription de la Convention ont soulevé de nombreuses questions et enjeux de réflexion complexes. En réponse, le Comité a lancé une **réflexion globale sur la nature et les objectifs des mécanismes d’inscription sur les listes** qui se poursuivra au moinsjusqu’en 2022.[[12]](#footnote-12) Dans ce contexte, le Secrétariat a alerté la treizième session du Comité sur la nécessité de réfléchir au suivi des éléments inscrits en l’absence d’un mécanisme permettant de traiter la quantité croissante de courrier reçu sur l’évolution de la situation des éléments inscrits. En outre, le Secrétariat organisera une réunion préliminaire d’experts[[13]](#footnote-13) grâce à la contribution volontaire supplémentaire du Japon (voir [document LHE/20/8.GA/11](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-20-8.GA-11-FR.docx)). Jusqu’à présent, le Secrétariat a également travaillé sur les premières étapes vers un processus d’inscription qui réponde mieux aux besoins des États parties grâce au processus de dialogue en amont du cycle de 2019. En outre, dans le cadre de la réflexion et en réponse aux demandes du Comité[[14]](#footnote-14), le Secrétariat a entrepris une enquête visant à simplifier le partage des pratiques de sauvegarde. La majorité des personnes ayant répondu à l’enquête ont indiqué qu’elles souhaiteraient de nouveaux moyens de partager les pratiques de sauvegarde incluant un processus de filtre et de validation plus simple de la part de l’UNESCO.[[15]](#footnote-15)
2. Les **organisations non gouvernementales** (ONG) ont la possibilité de jouer un rôle important dans le cadre de la Convention. Pourtant, à l’heure actuelle, seules 6 des 176 ONG accréditées peuvent exercer une fonction consultative auprès du Comité par l’intermédiaire de l’Organe d’évaluation. Suite aux demandes du Comité[[16]](#footnote-16), le Secrétariat a lancé un processus de consultation afin d’identifier, entre autres, les fonctions consultatives que les ONG accréditées pourraient assurer auprès des organes directeurs de la Convention. Suite à une consultation électronique en septembre-octobre 2018, 66 ONG et 40 États ont participé à une réunion de consultation en avril 2019. La réflexion a porté sur l’identification et la définition des fonctions consultatives que le Comité souhaite que les ONG accréditées remplissent et sur la pertinence de l’accréditation. L’Assemblée générale examinera les résultats de cette consultation plus en détail au point 12 (voir [document LHE/20/8.GA/12](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-20-8.GA-12-FR.docx)).
3. **Activités opérationnelles**

**Renforcement des capacités**

1. La demande reste élevée pour le programme de renforcement des capacités. Avec 95 pays bénéficiaires au cours de la période considérée, dont 34 en Afrique et 18 petits États insulaires en développement, le programme ne cesse de s’étoffer. Les rapports de projets et les évaluations externes de projets pluriannuels en Asie et dans le Pacifique (2017) ainsi qu’au Suriname et dans les îles néerlandaises des Caraïbes (2019) montrent que les pays ont renforcé leurs cadres institutionnels, ont créé des départements, des équipes et des mécanismes consultatifs spécialisés et ont adopté des approches basées sur la participation avec les communautés pour ’inventorier le patrimoine culturel immatériel. Pour soutenir ses activités, le programme a renforcé son réseau global de facilitateurs ainsi que ses centres de catégorie 2, avec la mise en place de 7 ateliers de formation accueillant 103 facilitateurs d’Asie et du Pacifique, d’Afrique, d’Europe et des États arabes, dont 55 nouveaux membres. En outre, un groupe de travail interrégional a été formé pour aider à coordonner et à développer le réseau ; le groupe a travaillé à la visibilité du réseau par le biais d’un [événement organisé en parallèle](https://ich.unesco.org/fr/evenements?meeting_id=00704) de la treizième session du Comité.
2. Le programme de renforcement des capacités évolue en permanence pour conserver un avantage stratégique grâce à de nouvelles approches, modalités, et de nouveaux contenus thématiques et partenariats. À cet égard, une approche de renforcement des capacités et du [matériel de formation](https://ich.unesco.org/fr/mat%C3%A9riel%20de%20renforcement%20des%20capacit%C3%A9s#unit-60-periodic-reporting-participatory-methodologiesbr) ont été conçus pour aider les pays à mettre en place le nouveau mécanisme de rapports périodiques. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a également exploré de nouvelles modalités virtuelles de renforcement des capacités. L’une de ces initiatives, une [boîte à outils en ligne](https://ich.unesco.org/fr/boite-a-outils-sur-le-developpement-durable-00987), rassemble plus de 30 exemples de liens qui existent entre patrimoine culturel immatériel et développement durable. Cet outil en ligne peut être utilisé lors d’ateliers de renforcement des capacités ou par le grand public afin de comprendre la relation entre le patrimoine culturel immatériel et les objectifs de développement durable. Un webinaire destiné aux facilitateurs sur le thème « politique d’égalité entre les sexes et patrimoine culturel immatériel » a permis de tester les modalités d’apprentissage en ligne. Enfin, le programme a pris des mesures pour forger de nouveaux partenariats en renforçant la mise en réseau avec plus de 60 universités et en traitant 26 propositions pour la création et le renouvellement de chaires UNESCO.

**Patrimoine culturel immatériel et éducation**

1. Depuis 2017, date à laquelle le Comité a adopté une deuxième priorité de financement pour 2018-2021[[17]](#footnote-17), le Secrétariat a travaillé sur la « Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l’éducation formelle et non formelle » en collaboration avec le Secteur de l’éducation au siège et les bureaux extérieurs. Les deux secteurs trouvent un intérêt stratégique à promouvoir une approche plus large de la sauvegarde pour atteindre les communautés tout en aidant les États à respecter leurs engagements au titre de l’objectif 4 de développement durable. En octobre 2019, le Secrétariat a organisé une réunion intersectorielle, qui a rassemblé plus de 50 collègues du Secteur de la culture et de l’éducation de toutes les régions de l’UNESCO, a passé en revue les progrès réalisés jusqu’à présent et a défini les domaines de travail stratégique futurs sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l’éducation pour le 40 C/5. En novembre 2019, les Pays-Bas ont réalisé la première contribution au Fonds du patrimoine culturel immatériel pour cette priorité concernant un projet en Amérique latine et dans les Caraïbes.
2. En décembre 2019, 15 bureaux hors-siège avaient mené des initiatives connexes aux niveaux national et régional. Au total, 41 pays en ont bénéficié, dont 22 en Afrique et 8 petits États insulaires en développement. Les bureaux hors-siège ont créé des supports de formation pour les enseignants et ont mené des projets pilotes. Par exemple, dans le cadre d’un projet d’assistance internationale au Sénégal un réseau d’établissements d’enseignement pour développer des supports de formation pour les enseignants a été créé. Un projet impliquant plusieurs pays en Afrique australe, financé par le Secteur de l’éducation, a intégré le patrimoine vivant dans le renforcement des capacités des enseignants et un [projet](https://ich.unesco.org/fr/mobiliser-les-jeunes-pour-une-europe-inclusive-et-durable-01051) extrabudgétaire UNESCO/UE intitulé « 2018 Année européenne du patrimoine culturel : Mobiliser les jeunes pour une Europe inclusive et durable » a été réalisé.  Trois régions (Europe, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes) ont permis d’enrichir des connaissances sur les expériences existantes par le biais d’enquêtes. Au niveau mondial, le Secrétariat s’est servi des nouvelles technologies pour sensibiliser les principales parties prenantes via un [séminaire en ligne](https://ich.unesco.org/fr/evenements?meeting_id=00835), organisé avec le Secteur de l’éducation, sur le patrimoine culturel immatériel et l’éducation au développement durable, et via une [conférence virtuelle](https://ich.unesco.org/fr/evenements?meeting_id=00683) sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers l’enseignement et la formation techniques et professionnels avec l’UNESCO-UNEVOC. En outre, pour faciliter le partage des connaissances, la coopération et l’innovation, le Secrétariat a créé du contenu pour un centre d’échange d’informations sur le patrimoine vivant et l’éducation qui sera mis à disposition sur le site Web de la Convention.

**Le patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence**

1. Les trois années de réflexion du Comité sur le rôle des communautés dans la sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel en situation d’urgence ont abouti à l’élaboration des « principes et modalités opérationnels pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence »[[18]](#footnote-18). Le Secrétariat a soutenu ce travail en organisant une [réunion d’experts](https://ich.unesco.org/fr/evenements?meeting_id=00718) les 21 et 22 mai 2019, avec le soutien financier de la Chine. Après la réunion, le Secrétariat a également mis à jour la « [note d’orientation](https://ich.unesco.org/fr/note-dorientation-pour-la-realisation-dinventaires-00966) pour la réalisation d’inventaires du patrimoine culturel immatériel » pour intégrer la notion de sensibilisation à la réduction des risques de catastrophes. Afin de sensibiliser les populations au patrimoine vivant et aux situations d’urgence, le Secrétariat a renforcé sa coopération avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le Programme des Nations unies pour le développement et le programme ONU-Habitat. L’Assemblée générale examinera ce sujet plus en détail au point 9 (voir [document LHE/20/8.GA/9](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-20-8.GA-9-FR.docx)).

**Le patrimoine culturel immatériel dans les contextes urbains**

1. La croissance prévue de la population mondiale vivant dans les zones urbaines présente de nouveaux défis pour la continuité de la transmission et de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Pour y faire face, le Secrétariat a mis en œuvre une initiative dans le cadre d’un [projet](https://ich.unesco.org/fr/projets/-00423?projectID=00423) extrabudgétaire depuis mai 2018, qui est financé par Yong Xin Hua Yun Cultural Industry Investment (donateur privé, Chine), visant à réaliser des exercices d’inventaires pilotes effectués avec la participation des communautés dans les villes. Grâce à ces exercices, le projet « Patrimoine immatériel et créativité pour des villes durables » identifie les enjeux essentiels liés à la sauvegarde en milieu urbain, développe des méthodologies d’inventaire pour les contextes urbains et formule des recommandations possibles pour les décideurs et les praticiens. En décembre 2019, les villes pilotes de la première phase du projet, George Town (Malaisie), Harare (Zimbabwe) et Kingston (Jamaïque), avaient toutes terminé leur mise en œuvre. Une seconde phase du projet a été lancée en septembre 2019 avec Ayacucho (Pérou) et Tbilissi (Géorgie).
2. **Communication et sensibilisation**

**Matériel de communication et événements**

1. La communication stratégique a le potentiel pour sensibiliser davantage les populations à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, améliorer la visibilité de la Convention et atteindre diverses parties prenantes. Dans cette optique, le Secrétariat a commencé à mettre en œuvre des initiatives pilotes de communication en ciblant des thèmes et des publics clés. Le Secrétariat a saisi l’occasion de l’Année des langues autochtones en 2019 pour sensibiliser de nouveaux publics aux thèmes du patrimoine vivant et des peuples autochtones. L’année a débuté par une table ronde à l’occasion de la dix-huitième session de l’Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones (22 avril 2019, New York). En parallèle, le Secrétariat a produit un podcast avec le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et une brochure intitulée « [Patrimoine vivant et peuples autochtones](https://ich.unesco.org/doc/src/Brochure-indigenous-people-201904-FR.pdf) ». Enfin, le Secrétariat a organisé une [exposition sonore](https://ich.unesco.org/fr/sons-du-patrimoine-vivant-un-voyage-a-travers-les-langues-autochtones-2019-01106) immersive intitulée « Les sons du patrimoine vivant : voyage à travers les langues autochtones » lors de la quatorzième session du Comité.
2. En complément de ses activités opérationnelles, le Secrétariat a également réalisé les brochures « [Patrimoine vivant et renforcement des capacités](https://ich.unesco.org/doc/src/45455-FR.pdf) » et « [Patrimoine vivant et éducation »](https://ich.unesco.org/doc/src/46212-FR.pdf). Le thème « patrimoine vivant et éducation » a également été approfondi lors d’événements organisés en parallèle de la septième session de l’Assemblée générale et des treizième et quatorzième sessions du Comité. Une autre série d’initiatives de communication ciblait spécifiquement la jeunesse : des reportages audiovisuels sur un groupe de jeunes ont été diffusés sur les réseaux sociaux, le site Web de la Convention et lors d’une exposition organisée dans le cadre de la septième session de l’Assemblée générale. Plusieurs conférences de presse tenues lors des principales réunions statutaires ainsi qu’un dossier de presse produit annuellement pour le Comité ont permis de s’adresser aux médias, tandis que les initiatives sur le web et sur les réseaux sociaux ciblaient davantage le grand public, notamment par le biais de Twitter et de Facebook Live.
3. Les innovations technologiques représentent de nouveaux moyens de consolider et de partager l’information et permettent de cibler des publics divers. C’est pourquoi le Secrétariat a créé deux outils en ligne originaux au cours de la période considérée. En 2018, lors de la treizième session du Comité, le Secrétariat a lancé le projet [Plongez dans le patrimoine culturel immatériel](https://ich.unesco.org/fr/plongez?display=constellation) avec le soutien des Pays-Bas. Il propose une nouvelle façon multidimensionnelle et holistique de naviguer à travers le patrimoine culturel immatériel, en explorant la façon dont les différents éléments sont reliés entre eux par des domaines, des menaces et des environnements naturels (biomes). Il a atteint près d’un million de vues au cours du premier semestre 2019. Un deuxième outil, la [bibliographie en ligne de références de recherche](https://ich.unesco.org/fr/recherches-sur-la-convention-de-2003-00945), fournit une plate-forme interactive de références scientifiques liées à la Convention et à sa mise en œuvre. Avec l’aide d’une équipe de réviseurs, cet outil continue d’ajouter des références.
4. **Principaux défis et pistes de réflexion**
5. En seulement deux ans, les organes directeurs de la Convention, soutenus par le Secrétariat, ont fait progresser de nombreux domaines essentiels à la vie de la Convention. En particulier, le nouveau mécanisme de rapports périodiques offre de nouveaux moyens de suivre la mise en œuvre de la Convention au niveau des communautés ainsi qu’aux niveaux local, national et international, y compris les engagements internationaux des États parties en faveur des objectifs de développement durable. Les informations que les États parties recueillent permettront de mieux comprendre l’importance du travail accompli et l’impact mondial de la Convention. Quant au mécanisme d’assistance internationale, désormais davantage opérationnel, il permet à l’équipe récemment recrutée de se concentrer sur le maintien d'un niveau élevé de mise en œuvre, l’instauration d’un suivi continu et le recueil des enseignements tirés.
6. En se basant sur les progrès réalisés en matière de rapports périodiques et d’assistance internationale, l’accent sera mis, au cours des deux prochaines années, sur une réflexion globale autour des mécanismes d’inscription sur les listes, avec le soutien du Japon. Il est essentiel que les réformes du processus reconnaissent et prennent en considération les intentions de sauvegarde des États et des communautés soumissionnaires, indépendamment de leurs capacités administratives. En fin de compte, le but du processus de réflexion doit être d’aider les communautés à mieux sauvegarder leur patrimoine vivant.
7. Bien que les demandes pour le programme de renforcement des capacités soient toujours élevées et continuent à être supérieures à la capacité de mise en œuvre, le programme a connu une baisse de financement. En réponse, le Secrétariat a commandé une étude de faisabilité sur les possibles partenariats futurs pour soutenir le programme. Cette étude a révélé le potentiel considérable d’un rôle plus important pour les centres de catégorie 2 dans la régionalisation du programme, les partenariats avec d’autres institutions du patrimoine pour intégrer le renforcement des capacités dans leurs actions et des mécanismes de renforcement des capacités au niveau national. En s’appuyant sur les expériences récentes en matière de webinaires et d’outils en ligne, le programme pourrait également explorer les possibilités liées au renforcement des capacités en ligne.
8. La voie à suivre pour la deuxième priorité de financement concernant le patrimoine culturel immatériel et l’éducation appelle également une réflexion. Le lancement a rencontré un véritable succès avec une forte adhésion des acteurs de l’éducation et de la culture et des initiatives pilotes dans toutes les régions ; cependant, deux ans après, les contributions volontaires ont diminué. Le Secrétariat prévoit de recentrer ses efforts en tirant parti des atouts intersectoriels de l’UNESCO et en ciblant les domaines où le patrimoine culturel immatériel converge naturellement avec le secteur de l’éducation, tels que l’éducation à la citoyenneté mondiale et l’éducation au développement durable.
9. De nouvelles thématiques continuent de susciter de l’intérêt. Après trois ans de réflexion par le Comité, le travail sur les urgences (conflits et catastrophes naturelles) évoluera vers les activités opérationnelles, la coopération interinstitutionnelle, le renforcement des capacités et la sensibilisation, grâce aux contributions de la Suisse et de l’Azerbaïdjan. De nouveaux dispositifs de renforcement des capacités sont également prévus dans ce domaine. D’autres nouveaux domaines thématiques apparaissent, et pourraient nécessiter l’attention du Comité prochainement. Il s’agit notamment des liens entre le patrimoine culturel immatériel et tourisme, zones urbaines, musées, etc. Des groupes de travail autour de différentes thématiques se sont formés au niveau du Secteur de la culture pour explorer de nouveaux domaines, tels que la biodiversité et le changement climatique, tout en augmentant les possibilités de travail intersectoriel. Le Secrétariat continue son travail sur l’éducation par le biais d’un groupe thématique, réunissant des collègues de différents horizons pour travailler sur l’éducation à la culture et aux arts, l’éducation au patrimoine et bien d’autres thèmes.
10. Pendant la période considérée, le Secrétariat a commencé à mettre en place des activités de sensibilisation et de communication pour faire connaître la Convention. À l’avenir, le Secrétariat continuera à produire du matériel, des outils et des événements, en ciblant délibérément de nouveaux publics tels que les jeunes et les populations autochtones, notamment en ligne et par le biais des réseaux sociaux. Naturellement, le Secrétariat espère par ce moyen obtenir une augmentation des fonds collectés. Conscient du rôle de plus en plus important de la technologie dans notre vie quotidienne et de son potentiel à fournir des solutions innovantes pour la sauvegarde du patrimoine, le Secrétariat continuera à développer les outils numériques, notamment le projet « Plongez dans le patrimoine culturel immatériel » pour examiner les contributions du patrimoine vivant aux objectifs de développement durable.
11. Au moment de la rédaction de ce rapport, la pandémie de COVID-19 oblige les communautés à changer leurs façons de pratiquer et de sauvegarder leur patrimoine vivant. Dans ce contexte, le Secrétariat a lancé une [enquête](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=Uq5PHbM5-kuwswIpVrERlPFwScS5u59LsaYAqLW4SGRUNzFHQjBNMUQ0RDNKSE5DSTc4TFIxOUJBQy4u) qui est toujours en cours, pour échanger et documenter les expériences relatives au patrimoine vivant pendant la pandémie et a mis en place une [plate-forme web](https://ich.unesco.org/fr/le-patrimoine-vivant-dans-le-contexte-de-la-pandemie-de-covid-19-01123) pour partager et échanger sur les résultats de l’enquête. Avec plus de 200 réponses de 68 pays reçues sur la plateforme web jusqu’à présent, l’enquête démontre les nombreuses façons dont le patrimoine culturel immatériel est affecté. En même temps, de nombreuses réponses montrent à quel point le patrimoine vivant peut être une source de résilience dans des circonstances difficiles, car il permet aux populations de trouver l’inspiration, la force et la solidarité dans la pratique de leur patrimoine vivant. À l’issue de cette enquête, une analyse sera réalisée pour tirer des enseignements qui seront ensuite partagés par le biais de supports de communication et d’événements spécifiques. Pour faire face à la pandémie, le Secrétariat a également décidé de proposer une formation en ligne relative au renforcement des capacités sur les rapports périodiques en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s’est déroulée avec succès sur une période de six semaines en mai/juin 2020.
12. L’Assemblée générale souhaitera peut-être adopter la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION 8.GA 6

L’Assemblée générale,

1. Ayant examiné le document LHE/20/8.GA/6,
2. Félicite le Secrétariat pour le soutien continu et opportun apporté à la bonne gouvernance de la Convention par l’organisation efficace des réunions statutaires et la gestion de ses divers mécanismes et note avec satisfaction le lancement initial de la réforme des rapports périodiques ;
3. Félicite en outre le Secrétariat pour le soutien apporté aux premières étapes de la réflexion sur les mécanismes d’inscription par le suivi des éléments inscrits et la mise en œuvre du processus de dialogue en amont ;
4. Apprécie les efforts du Secrétariat pour rendre plus opérationnel le mécanisme d’assistance internationale, ce qui a permis d’améliorer les dépenses du Fonds du patrimoine culturel immatériel ;
5. Exprime sa satisfaction à l’égard du programme global de renforcement des capacités, notant le rôle important de partenaires clés tels que les centres de catégorie 2 pour la durabilité du programme et salue les progrès importants réalisés dans le travail intersectoriel de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l’éducation formelle et non formelle ;
6. Prend note des progrès réalisés dans certains domaines thématiques tels que le patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence ainsi que le patrimoine culturel immatériel et les contextes urbains, et encourage le Secrétariat à continuer de développer d’autres initiatives thématiques ;
7. Apprécie en outre les communications ciblées et les initiatives de sensibilisation, qui ont permis d’accroître la visibilité et la connaissance de la Convention, ainsi que les projets innovants en ligne, notamment « Plongez dans le patrimoine culturel immatériel », qui ont permis d’intéresser de nouveaux publics au patrimoine culturel immatériel ;
8. Salue la réponse à la pandémie de COVID-19, notamment l’enquête et la plateforme web dédiée ainsi que l’action de renforcement des capacités en ligne au sujet des rapports périodiques en Amérique latine et dans les Caraïbes, et encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts à cet égard et à communiquer largement sur les résultats de l’enquête ;
9. Demande au Secrétariat de lui rendre compte de ses activités menées entre janvier 2020 et décembre 2021, en vue d’un examen par l’Assemblée générale lors de sa neuvième session.

**Annexe**

**Évaluation par indicateur de performance**

|  |  |
| --- | --- |
| **39C/5 Indicateur de performance 1** | **Exercice d’une bonne gouvernance au moyen de l’adoption et de la mise en œuvre des résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 2003** |

| **Évalué selon les éléments suivants :** | **Données initiales** | **Cibles 2018-2019** | **Évaluation des progrès :****du 01/01/2018 au 31/12/2019**  |
| --- | --- | --- | --- |
| * Renforcement de l’aptitude à fournir des orientations stratégiques aux États parties pour la mise en œuvre et le suivi de la Convention, notamment grâce à l’examen des rapports périodiques soumis
* Amélioration des méthodes de travail des organes directeurs
* Niveau de financement adopté par les organes directeurs pour la mise en œuvre des décisions
* Niveau de contribution des organisations non gouvernementales, possédant des compétences avérées dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, à la gouvernance de la Convention
 | * Partielles
 | * Oui
 | * Cadre global de résultats élaboré au terme d’un processus de consultation intergouvernementale et Directives opérationnelles révisées afin d’améliorer le mécanisme de rapports périodiques
* Calendrier du premier cycle régional de soumission de rapports périodiques devant commencer en 2020 établi
* Création d’un formulaire de rapport en ligne et de 26 notes d’orientation sur les indicateurs développés selon une approche de renforcement des capacités pour accompagner les États à établir les rapports
* 3 postes à durée déterminée approuvés et recrutement finalisé pour rendre opérationnel le mécanisme d’assistance internationale
* 57 dossiers de candidature soumis par 57 États parties pour le cycle 2018 ; 55 dossiers de candidature de 64 États soumis pour le cycle 2019 ; et 60 dossiers de 63 États soumis pour le cycle 2020[[19]](#footnote-19)
* 20 réunions statutaires organisées[[20]](#footnote-20)
* 32 rapports examinés sur la mise en œuvre de la Convention et le statut des éléments inscrits sur la Liste représentative soumis par les États parties pour le cycle 2018, ainsi que 16 rapports examinés sur le statut des éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente en 2018 et que 4 rapports en 2019
* La quatorzième session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a recommandé d’apporter des amendements aux Directives opérationnelles afin de rendre opérationnel le « dialogue en amont » dans le processus d’évaluation
* 99 organisations non gouvernementales accréditées (10 basées en Afrique) impliquées dans un processus de réflexion de deux ans sur le rôle consultatif des organisations non gouvernementales
* 62 demandes d’accréditation traitées pour des organisations non gouvernementales et 67 rapports examinés pour le renouvellement de l’accréditation
* 26 propositions traitées pour la création ou le renouvellement de chaires UNESCO
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **39C/5 Indicateur de performance 2** | **Nombre d’États membres soutenus qui utilisent des ressources humaines et institutionnelles renforcées pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** |

| **Évalué selon les éléments suivants :** | **Données initiales** | **Cibles 2018-2019** | **Évaluation des progrès :****du 01/01/2018 au 31/12/2020** |
| --- | --- | --- | --- |
| * Cadres institutionnels pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel renforcés ou nouvellement établis
* Adoption ou renforcement d’approches basées sur la participation des communautés pour l’inventaire du patrimoine culturel immatériel ou élaboration de plans de sauvegarde, y compris ceux qui reflètent une approche attentive à la dimension de genre.
 | * 70, dont 30 en Afrique et 5 PEID (petits États insulaires en développement)
 | * 55 dont 25 en Afrique et 10 dans les PEID
 | * 95 États membres soutenus, dont 34 en Afrique et 18 PEID. Parmi ceux-ci, 51 ont adopté une approche attentive à la dimension de genre tandis que 19 ont intégré la dimension genrée
* 33 États membres soutenus par des projets pluriannuels de renforcement des capacités, dont 18 en Afrique
* 7 ateliers régionaux de formation des formateurs[[21]](#footnote-21) organisés en coopération avec les centres de catégorie 2,[[22]](#footnote-22) formant 103 membres du réseau (61 % de femmes) dont 55 nouveaux membres (54 % de femmes)
* Plus de 60 universités ont participé à des activités de mise en réseau, dont 2 réunions de mise en réseau, 2 enquêtes et un événement organisé en parallèle à la 13esession du comité
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **39C/5 Indicateur de performance 3** | **Nombre d’États membres soutenus qui ont intégré le patrimoine culturel immatériel dans leurs plans, politiques et programmes à titre de contribution à la réalisation des ODD en tenant compte des questions de genre** |

| **Évalué selon les éléments suivants :** | **Données initiales** | **Cibles 2018-2019** | **Évaluation des progrès :****du 01/01/2018 au 31/12/2020**  |
| --- | --- | --- | --- |
| * Les rapports relatifs à la Convention intègrent la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans leurs plans, politiques et programmes, dans une approche attentive à la dimension de genre y compris dans les contextes d’urgence, et fournissent des éléments probants pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)
* Mise en place de partenariats, au sein et en dehors du Secteur de la culture, en vue de renforcer le rôle du patrimoine culturel immatériel en tant que catalyseur et garantie du développement durable et en vue de soutenir les plans nationaux visant à réaliser les ODD
* Initiatives conçues et mises en œuvre, aboutissant à l’intégration du patrimoine culturel immatériel dans l’éducation formelle et non formelle (ODD 4.7)
 | * 15, dont 5 en Afrique et 2 dans les PEID
 | * 25 dont 8 en Afrique et 5 dans les PEID
 | * 41 États membres soutenus dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et de l’éducation, dont 22 en Afrique et 8 PEID. Parmi ceux-ci, 21 ont adopté une approche attentive à la dimension de genre, tandis que 6 ont intégré la dimension genrée
* 15 bureaux hors-siège ont lancé des activités qui ont intégré le patrimoine culturel immatériel dans l’éducation formelle et non formelle
* Partenariats établis pour soutenir des projets dans les domaines du patrimoine culturel immatériel dans les villes et dans l’éducation
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **39C/5 Indicateur de performance 4** | **Nombre d’États parties qui ont effectivement mis en œuvre l’assistance internationale, provenant notamment du Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, pour compléter leurs efforts nationaux de sauvegarde** |

| **Évalué selon les critères suivants** | **Données initiales** | **Cibles 2018-2019** | **Évaluation des progrès :****du 01/01/2018 au 31/12/2020** |
| --- | --- | --- | --- |
| * Fonds du patrimoine culturel immatériel utilisé par les États parties pour compléter efficacement leurs efforts nationaux de sauvegarde
* Assistance préparatoire/technique du Fonds du patrimoine culturel immatériel utilisée par les États parties pour élaborer des demandes d’assistance internationale afin de compléter efficacement leurs efforts nationaux de sauvegarde
 | * 15, dont 10 en Afrique et 1 dans les PEID
 | * 15 dont 10 en Afrique et 2 PEID
 | * 9 États parties ont achevé la mise en œuvre d’un projet d’assistance internationale, dont 7 en Afrique et 2 dans les PEID
* 37 demandes d’assistance internationale pour un montant allant jusqu’à 100 000 dollars US, traitées et soumises au Bureau du Comité intergouvernemental de la Convention, dont 25 ont été approuvées, dont 13 pour l’Afrique et 2 pour les PEID
* 2 demandes d’assistance technique reçues, dont 1 en provenance d’Afrique
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **39C/5 Indicateur de performance 5** | **Nombre d’initiatives lancées par des États membres soutenus qui ont amélioré la connaissance et la compréhension de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de la Convention de 2003** |

| **Évalué selon les éléments suivants :** | **Références** | **Objectifs 2018-2019** | **Évaluation des progrès :****du 01/01/2018 au 31/12/2019**  |
| --- | --- | --- | --- |
| * Preuve de programmes, projets ou initiatives de sauvegarde du patrimoine reflétant les principes et objectifs de la Convention de 2003 et dont l’efficacité à contribuer à la viabilité du patrimoine culturel immatériel concerné a été démontrée
* Initiatives de communication et/ou de sensibilisation développées conformément à la stratégie de communication et de sensibilisation de la Convention
* Niveau d’engagement de tous les acteurs (gouvernementaux et non gouvernementaux) concernés par la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans des initiatives connexes
 | * 4
 | * 15 dont 5 en Afrique et 2 dans les PEID
 | * 15 initiatives entreprises par les États membres soutenus, dont 5 en Afrique et 1 dans les PEID
* Plan de sensibilisation et de communication pour la Convention de 2003 en cours d’application
* Plusieurs initiatives de communication et de sensibilisation organisées au cours de la 7e session de l’Assemblée générale (7.GA) et des 13e et 14e sessions du Comité (13.COM et 14.COM), ainsi qu’un événement organisé en parallèle du Forum permanent des Nations unies pour les questions autochtones
* Lancement du projet « Plongez dans le patrimoine culturel immatériel »
 |

1. <https://ich.unesco.org/fr/dossiers-2021-en-cours-01119> [↑](#footnote-ref-1)
2. . L'enquête étant en cours, les chiffres présentés dans ce document reflètent les données disponibles au 10 août 2020. [↑](#footnote-ref-2)
3. . Afrique (8 expériences), États arabes (9 expériences), Asie et Pacifique (43 expériences), Europe et Amérique du Nord (82 expériences), Amérique latine et Caraïbes (65 expériences). [↑](#footnote-ref-3)
4. . Le débat se tiendra en ligne de 13 h 30 à 14 h 50 le 9 septembre et sera diffusé sur la chaîne YouTube de l'UNESCO en anglais, français et espagnol. [↑](#footnote-ref-4)
5. . Documents [ITH/18/13.COM/5 Rev.](https://ich.unesco.org/doc/src/ITH-18-13.COM-5_Rev.-FR.docx)(du 1erjanvier 2018 au 30 juin 2018) et [LHE/19/14.COM/5.b](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-19-14.COM-5.b-FR.docx) (du 1erjanvier 2018 au 30 juin 2019). [↑](#footnote-ref-5)
6. . Depuis mars 2020, le Service de gestion des connaissances mène également des travaux sur la communication et la sensibilisation. [↑](#footnote-ref-6)
7. . Le soutien au processus de candidature a consisté à vérifier l'exhaustivité des dossiers de candidature sur le plan technique (cycles 2019 et 2020), à fournir un soutien administratif à l'organe d'évaluation (cycles 2018 et 2019) et à faciliter le processus provisoire de dialogue (cycle 2019). [↑](#footnote-ref-7)
8. . Décision [12.COM 10](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/12.COM/10) ; Résolution [7.GA 9](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/7.GA/9) ; Résolution [7.GA 10](https://ich.unesco.org/fr/Resolutions/7.GA/10) [↑](#footnote-ref-8)
9. . Décision [13.COM 8](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/13.COM/8) [↑](#footnote-ref-9)
10. . Voir le [document LHE/20/8.GA/INF.7](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-20-15.COM-INF.7-FR.docx) [↑](#footnote-ref-10)
11. . Résolution [7.GA 8](https://ich.unesco.org/fr/Resolutions/7.GA/8) [↑](#footnote-ref-11)
12. . Décision [13.COM 10](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/13.COM/10) [↑](#footnote-ref-12)
13. . Initialement prévue en mars 2020, la réunion a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19. [↑](#footnote-ref-13)
14. . Décision [8.COM 5.c.1](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/8.COM/5.c.1) ; Décision [10.COM 10](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/10.COM/10), paragraphe 10 [↑](#footnote-ref-14)
15. . Le rapport est disponible à l'adresse suivante <https://ich.unesco.org/fr/partager-facilement-les-experiences-de-sauvegarde-00999> [↑](#footnote-ref-15)
16. . Décision [12.COM 17](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/12.COM/17) ; [Décision 13.COM 13](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/13.COM/13) [↑](#footnote-ref-16)
17. . Décision [12.COM 6](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/12.COM/6) [↑](#footnote-ref-17)
18. . Décision [11.COM 15](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/11.COM/15) ; décision [12.COM 15](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/12.COM/15) ; et décision [13.COM 11](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/13.COM/11) [↑](#footnote-ref-18)
19. . Suite à la réception des dossiers de candidature soumis chaque année, le Secrétariat a organisé six réunions de l'Organe d'évaluation pour évaluer 50 dossiers de candidature pour le cycle 2018 et 52 dossiers pour le cycle 2019. Le Secrétariat a également vérifié la complétude technique d'un ensemble de 52 dossiers de candidature pour le cycle 2020. [↑](#footnote-ref-19)
20. . **Réunions en 2018**:

3 réunions du Bureau 13.COM ;

Réunion d'échange et d'information sur le cadre global de résultats pour la Convention de 2003, 20 avril 2018 ;

7e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention, siège de l'UNESCO, 4-6 juin 2018 ;

3 réunions de l'Organe d'évaluation pour le cycle 2018 ; et

13e session du Comité intergouvernemental, Port Louis, République de Maurice, 26 novembre - 1er décembre 2018.

**Réunions en 2019 :**

4 réunions du Bureau 14.COM ;

3 réunions de l'Organe d'évaluation pour le cycle 2019 ;

Session d’information et d’échange sur le dialogue provisoire en amont pour les candidatures devant être examinées en 2019, mars 2019 ;

Réunion de consultation sur le rôle des organisations non gouvernementales accréditées dans le cadre de la Convention de 2003, 18 avril 2019 ;

Réunion d'experts sur le patrimoine culturel immatériel dans les situations d'urgence, 21-22 mai 2019 ; et

14esession du Comité intergouvernemental, Bogotá, Colombie, 9-14 décembre 2020. [↑](#footnote-ref-20)
21. . Almaty (18-22 juin 2018), Hangzhou (2-6 juillet 2018), Sofia (17-20 septembre 2018), Tachkent (8-12 avril 2019), Alger (9-13 juillet 2019), Plovdiv (1-3 octobre 2019) et Oujda (4-8 novembre 2019). [↑](#footnote-ref-21)
22. . Centre international de formation pour le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (CRIHAP) ; Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique ; et Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Europe du Sud-Est. [↑](#footnote-ref-22)